



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre la faim

Question écrite n° 63722

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés de mise en oeuvre des programmes de lutte contre la faim. Les prévisions publiées par l'organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation annoncent que, dans le courant 2001-2002, plus de 60 millions de personnes dans le monde seront affectées par des crises alimentaires persistantes du fait de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Lors du sommet mondial de l'alimentation en 1996, la communauté internationale avait proclamé sa volonté de réduire de moitié le nombre d'individus sous-alimentés dans le monde d'ici à 2015. Devant le caractère trop lent des progrès, le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture organise une conférence d'évaluation à Rome en novembre 2001. Compte tenu que la France a toujours fait de la lutte contre la faim un préalable indispensable à l'éradication de l'extrême pauvreté, il souhaite savoir quels sont les projets et propositions que le Gouvernement fera à l'automne prochain.

Texte de la réponse

A sa session de novembre 2000, le conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (OAAFAO) a approuvé la proposition du directeur général, M. Jacques Diouf, d'organiser, dans le cadre de la 31e conférence de l'OAA (2-13 novembre 2001), une réunion de haut niveau sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de 1996, qui se tiendra du 5 au 9 novembre 2001. M. Diouf a invité les chefs d'Etat et de gouvernement à cette réunion intitulée « SMA : 5 ans après », afin d'intensifier les efforts en vue de la réalisation des objectifs décidés en 1996, et notamment la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de malnutrition, d'ici 2015. En tant que 4e contributeur de la FAO avec 140 millions de francs en 2001, après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne, la France partage pleinement le souci de son directeur général de mettre en oeuvre les engagements issus du plan d'action du sommet de 1996. Les pays développés, et la France tout particulièrement, ont rappelé que la lutte contre la faim et la promotion de la croissance agricole doivent faire partie d'un effort global de développement et de lutte contre la pauvreté, en coordination avec le travail effectué dans les autres enceintes et conférences des Nations unies. L'Union européenne a souligné qu'il convenait d'accorder plus d'attention aux aspects nutritionnels de la sécurité alimentaire et au problème de l'équilibre entre les investissements productifs durables et les mesures à court terme visant à lutter de façon immédiate contre la faim. La France fait de la lutte contre la faim un préalable indispensable à l'éradication de l'extrême pauvreté. Il s'agit en effet, par le renforcement de la sécurité alimentaire, de promouvoir un développement durable de la production et, par conséquent, d'accroître les revenus des populations rurales, de lutter contre les formes de grande pauvreté ou d'améliorer l'accès des populations aux services de base de santé et d'éducation. A la demande de l'Italie et de la France, M. Diouf a été invité au sommet du G 8 à Gênes, au cours duquel les principes de l'action de la France en la matière ont été rappelés avec force. La France estime que le soutien à l'agriculture est un volet essentiel de l'aide publique au développement. Au sein de la FAO, elle fait d'ailleurs partie des Etats qui seraient favorables à ce qu'un effort financier des pays donateurs soit entrepris pour augmenter un budget régulier qui est en stagnation (650 millions de dollars) depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63722

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3897

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5012